



# ENJEU X

## École

**Spécial  
Chantier Travail**

## Travail enseignant : Mutations ou ruptures ?

C'est sous cet intitulé que la section de la Sarthe a organisé le 8 avril dernier un stage syndical dont l'objectif était de relayer départementalement le chantier ouvert au niveau national par le SNUipp et le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers). Plus de soixante participant-es, issu-es de tous les secteurs géographiques et professionnels (élémentaire, maternelle, ASH...) se sont donc réuni-es et ont réfléchi sur cette problématique.

Youri Meignan, du CNAM était invité et a fait état de l'avancée de la recherche sur cette question. Ce bulletin spécial a pour but de rendre compte des débats, très riches, qui se sont déroulés durant cette journée.

### Un projet syndical de réappropriation du métier...

Les réformes en oeuvre dans l' Education Nationale remettent en cause non seulement les contenus et les pratiques des enseignements, mais aussi les valeurs et la professionnalité des enseignants. Cette remise en cause n'est pas sans conséquence sur le rapport au métier, et génère déjà beaucoup de souffrance pour de nombreux-ses collègues, comme cela se passe dans d'autres secteurs professionnels. Faire de cette question l'objet d'un stage, d'un chantier, d'une réflexion collective, c'est prendre le problème dans l'autre sens, partir de l'idée que puisque nous avons affaire à un phénomène global, général, ce ne sont pas les salariés qui doivent s'adapter mais bien le travail qu'il faut changer.

Il est nécessaire que nous nous réappropriions collectivement la réflexion sur ce qu'est notre travail, ce que nous en pensons, ce que nous voulons qu'il soit...

### ... en collaboration avec la recherche scientifique.

Pour Yves Clôt, titulaire de la chaire de psychologie du travail au CNAM, "*l'urgence est de s'attaquer au conflit sur la qualité du travail*". Face aux souffrances subies par les salarié-es du fait des nouvelles formes d'organisation du travail, on a défini de nouveaux risques, appelés "risques psycho-sociaux". La prévention de ces risques se traduit par une attention aux individus, ce qui renvoie à leur prétendue "fragilité". En aucun cas, on ne remet en cause l'organisation du travail elle-même. Dans le cas des services publics en particulier se noue un conflit de critères sur la définition du travail de qualité, ou du professionnalisme des salarié-es. Ce conflit doit être exprimé, débattu, faute de quoi la mise en difficulté des salarié-es ne fera qu'empirer. Il est donc nécessaire d'oeuvrer à la mise en place de dispositifs où s'institutionnalise le conflit. Les syndicats, qui sont des dispositifs de délibération, sont dépositaires de cette fonction sociale.

Dispensé de  
timbrage

Déposé le 7  
juin 2011



Mensuel juin 2011  
N° 132- 0,50 €

Directeur de la publication : LEBRUN Bernard - N° CPPAP 0607S06032

Ce bulletin a été envoyé grâce au fichier informatique de la section sarthoise du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegg.  
Conformément à la loi du 06.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Sarthe.